

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n°2013.07.129

**Projet de Transport
en commun en site
propre mobilix : bilan
de la concertation
préalable**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIÉ à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.129**

AMENAGEMENT / MOBILITÉS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE MOBILIX : BILAN DE LA
CONCERTATION PREALABLE**

Par délibérations du 25 février 2012 et du 11 avril 2013 (cf. annexes du bilan de la concertation sur CD Rom), la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a approuvé les objectifs du projet de Transport en Commun en Site Propre mobilix ainsi que les modalités de la concertation préalable fixées comme suit :

- Annonce du lancement de la phase de concertation et des réunions publiques ou dates de présentation par voie de presse, site Internet et par des articles dans le magazine du GrandAngoulême et/ou des communes ;
- Réunions d'informations publiques sur les secteurs concernés présentant le projet, son contexte, ses objectifs, ses atouts et impacts ;
- Réunions et ateliers thématiques à destination de certains acteurs spécifiques ;
- Diffusion de supports papier et Internet exposant le projet ;
- Elaboration de panneaux d'exposition.

Par arrêté du Président du GrandAngoulême n°A - 12 du 24 avril 2013 portant ouverture de la concertation préalable sur le projet de transport en commun en site propre mobilix et de réorganisation du réseau (cf. annexe du bilan de la concertation sur CD Rom), les dates de la concertation préalable ont été fixées du 14 mai au 14 juin 2013.

1) Mise en œuvre de la concertation

Conformément aux délibérations et arrêté sus-visés, les modalités de concertation suivantes ont été mises en oeuvre (cf. annexes du bilan de la concertation sur CD Rom) :

- Annonces du lancement de la phase de concertation, ainsi que des heures, dates et lieux des réunions publiques :
 - par insertion dans le magazine du GrandAngoulême « l'Actu » (printemps 2013 n°30) avec l'affiche d'annonce des réunions publiques et du site Internet dédié au projet en 4^{ème} de couverture plus un article, tiré et distribué à 64 500 exemplaires ;
 - par insertions presse dans les quotidiens locaux Charente Libre et Sud Ouest ;
 - par publication sur les sites Internet du GrandAngoulême, de la commune d'Angoulême, site www.mobilite-grandangouleme.fr, le site dédié au projet www.mobilix-grandangouleme.fr, sites des quotidiens locaux Charente Libre et Sud Ouest ;
 - sur 14 panneaux d'affichages urbains municipaux de la commune d'Angoulême du 13 mai au 3 juin 2013 ;
 - par affichages dans 40 équipements municipaux de la commune d'Angoulême, dans les 16 mairies des communes de l'agglomération, au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême ;
 - par conférence de presse annonçant la concertation préalable du projet mobilix en présence de la presse et des radios locales.

- Tenue de 5 réunions publiques de concertation sur le contenu du projet mobilix, ses impacts, ses coûts et son financement, son calendrier de mise en œuvre. Ces réunions ont rassemblé environ 350 personnes au total :
 - le 16 mai à Puymoyen, à 19h00
 - le 21 mai à Ruelle Sur Touvre, à 19h00
 - le 30 mai à Saint-Yrieix, à 19h00
 - le 4 juin à Linars, à 19h00
 - le 6 juin à Angoulême, à 19h00
- Organisation de deux ateliers thématiques :
 - le 4 juin 2013 à Linars (Salle du conseil municipal) à 16h30 : atelier thématique avec les représentants du monde économique sur le territoire de l'agglomération.
 - le 13 juin 2013 à Linars à 16h30 (Salle du conseil municipal) : atelier dédié aux modes de déplacements doux et à l'accessibilité autour du projet mobilix.
- Diffusion des supports papiers et numériques exposant le projet :
 - Création d'un site Internet www.mobilix-grandangouleme.fr entièrement consacré à la présentation du projet et à la concertation préalable du projet mobilix qui a reçu près de 3 000 visites durant la phase de concertation préalable.
 - Création et diffusion d'une plaquette de présentation du projet de 6 pages distribuée lors des réunions publiques, dans toutes les mairies de l'agglomération, au siège du GrandAngoulême et téléchargeable sur le site Internet dédié au projet : www.mobilix-grandangouleme.fr.
 - Création et diffusion d'un dossier de concertation présentant les éléments essentiels du projet et les variantes de tracé soumises à concertation. Ce document était consultable dans les lieux de la concertation (16 mairies de l'agglomération, siège du GrandAngoulême, lors des réunions publiques) et téléchargeable sur le site Internet dédié au projet : www.mobilix-grandangouleme.fr.
- Mise en place d'une exposition du projet à travers 4 panneaux de présentation des principaux éléments du projet pour permettre au public d'en prendre rapidement connaissance. Cette exposition a été installée lors des cinq réunions publiques, au siège du GrandAngoulême et lors de la fête du vélo organisée le 8 juin 2013 au plan d'eau de la commune de Saint-Yrieix.
- Au-delà des réunions publiques, plusieurs moyens d'expression du public ont été mis en place :
 - 16 registres dans les 16 mairies de la communauté d'agglomération
 - 1 registre au siège du GrandAngoulême, 25 bd Besson Bey à Angoulême
 - 1 registre lors de chacune des réunions publiques
 - 1 espace d'expression sur le site Internet dédié au projet www.mobilix-grandangouleme.fr

2) Bilan de la concertation

a - Constat

Durant cette phase de concertation préalable, l'intérêt pour la modernisation et l'amélioration du service du réseau de transport urbain est avéré. De manière générale, les questions et remarques ont majoritairement porté sur des éléments d'information, d'explication et de précision du contenu du projet mobilix et de ses impacts. Des inquiétudes et questionnements ont émergé autour du financement et du coût du projet, mais également en termes de plan de circulation du centre-ville d'Angoulême dont les réponses détaillées du GrandAngoulême sont apportées dans le bilan complet de la concertation préalable qui figure dans le rapport joint en annexe à la présente délibération (annexe sur CD Rom).

b - Orientations et conclusions données au projet mobilix suite à la concertation préalable

Suite à la phase de concertation préalable, sont identifiées les orientations et suites à donner suivantes au projet mobilix et au projet de réorganisation du réseau de transport :

□ Tracés des lignes mobilix A et B :

- Validation des itinéraires des lignes A et B proposés lors de la phase de concertation. Concernant les variantes proposées sur la ligne A, le GrandAngoulême retient la variante de tracé de la ZI n°3 et prend acte des propositions issues de la concertation en faveur de la desserte du carrefour de la « Maison d'Ardoise » en prolongement de la variante ZI 3. Par conséquent le GrandAngoulême s'engage :
- **A réaliser une étude d'insertion sur la proposition de relier la variante ZI 3 au carrefour de la « Maison d'Ardoise ».**
- Sur la base des études d'insertion de la liaison « ZI N°3 – Maison d'Ardoise », à **comparer le tracé de base de la variante ZI n°3 via le Bd Allende et le tracé rejoignant la « Maison d'Ardoise » sur des critères objectifs** concernant notamment le potentiel de desserte, les contraintes d'insertion et les fonctionnalités des voies avant de valider le tracé retenu par les élus communautaires.

□ Réorganisation du réseau :

- Validation des tracés des « lignes principales » de transport pour la suite de la conception de la réorganisation du réseau de transport ;
- Engagement du GrandAngoulême sur l'ouverture d'une seconde phase de concertation en 2014 et 2015 portant sur l'ensemble du réseau de transport comprenant les lignes de maillage, de rabattement, lignes mobilix.
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une desserte en transport sur les axes de « rocade » en périphérie.

□ Intermodalité :

- **Prise en compte du vélo dans la conception du projet mobilix** sur les tracés retenus.
- **Actualisation du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)** adopté en 2005 afin d'assurer une cohérence globale des itinéraires cyclables.

- Matériel bus :
 - **Expérimentation d'un bus hybride** (thermique/électrique) et réalisation d'un bilan multicritères avant acquisition du matériel dédié aux lignes mobilix.

- Impact sur la circulation routière :
 - Maintien de l'intégralité des accès riverains existants situés sur le tracé ;

Réalisation d'une étude de prévision de trafic routier et de modélisation pour évaluer les impacts du projet mobilix sur la circulation routière et notamment le report des flux.

- Aspects économiques du projet :
 - Engagement de faisabilité financière du projet mobilix, tant en exploitation qu'en investissement par rapport aux ressources du « budget annexe Transports en commun » du GrandAngoulême.

La démarche de concertation sera poursuivie tout au long de la conception, tant sur les lignes mobilix que sur la réorganisation des lignes du réseau, s'agissant notamment de l'implantation des arrêts, des fréquences et des horaires.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 11 juillet 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le bilan de la concertation préalable du projet de Transport en Commun en Site Propre mobilix et de réorganisation du réseau, annexé sur CD Rom joint, qui sera tenu à la disposition du public,

D'APPROUVER les orientations et conclusions données au projet mobilix qui figurent dans le rapport du bilan de la concertation préalable et qui seront tenues à la disposition du public,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE :M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 17 juillet 2013